



École Saint-Ser  
Maternelle et Primaire

**TARIF 2023-2024**  
**FRAIS DE SCOLARITE 2023-2024**

Voté en CA du 17/11/2022. Annule document du 13/10/2022

nombre d'enfants inscrits	frais d'inscription	frais de scolarité mensuels par enfant	frais de scolarité annuels par enfant	frais de scolarité annuels par famille	Total par an par famille y compris frais d'inscription	frais de scolarité mensuels par famille sur 10 mois
A	B		C	D=A*C	E=B+D	F=D/10
1	50 €	249,4 €	2 494 €	2 494 €	2 544 €	249 €
2	100 €	232,2 €	2 322 €	4 644 €	4 744 €	464 €
3	150 €	215,0 €	2 150 €	6 450 €	6 600 €	645 €
4	200 €	197,8 €	1 978 €	7 912 €	8 112 €	791 €
5	250 €	180,6 €	1 806 €	9 030 €	9 280 €	903 €

frais de scolarité de soutien* mensuels par famille sur 10 mois
274 €
511 €
710 €
870 €
993 €

**J'ai pris connaissance du Tarif 2023-2024 et m'engage à en assurer la charge financière.**

**Le**

**Signature des parents**

\*Scolarité de soutien. L'école demande des scolarités bien inférieures au coût réel d'un élève. C'est pourquoi il est proposé aux familles qui le souhaitent de s'engager à payer une « scolarité de soutien » supérieure à la scolarité. Cet engagement est à indiquer dans le Contrat de scolarisation signé par les parents avant la rentrée.

ASSOCIATION EDUCATION CONFIANCE SAINT-SER (AECSS)  
Maison Saint-Joseph. 10, avenue des Libérateurs – 13080 LUYNES  
SIRET 81144011400031 / APE 8520Z

Tél. 06 23 17 51 08 – Mel [direction@ecole-saint-ser.org](mailto:direction@ecole-saint-ser.org) – [www.ecole-saint-ser.org](http://www.ecole-saint-ser.org)